

*DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE
LA BEAUCE-ETCHEMIN*

**DG 1423-04-2020 RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS –
remplacement des boîtes terminales – polyvalente des
Abénaquis - Modification**

CONSIDÉRANT QUE la sanction de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 a apporté que l'article 298 est devenu l'article 315 et que l'article 300.1 est devenu l'article 317.

CONSIDÉRANT QUE ces changements de numéros apportent une modification à la résolution portant le titre de « RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – remplacement des boîtes terminales- polyvalente des Abénaquis » adoptée le 24 mars 2020.

CONSIDÉRANT QUE l'article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu'à compter du 9 février 2020 et jusqu'au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires.

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'ouverture et l'analyse des soumissions concernant le remplacement des boîtes terminales à la polyvalente des Abénaquis de Saint-Prospère révèle que le soumissionnaire offrant la soumission la plus avantageuse est :

<u>Entrepreneur</u>	<u>Considération</u>
Groupe Excel S.M. inc.	2 040 300,00 \$

Sous les recommandations des membres du comité conseil tenu le 24 mars à 19h, le directeur général, monsieur Normand Lessard, autorise :

QUE la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin accepte la soumission déposée par le Groupe Excel S.M. inc. au montant de 2 040 300,00 \$ (avant les taxes) pour le remplacement des boîtes terminales à la polyvalente des Abénaquis de Saint-Prospère, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente décision comme s'ils étaient au long reproduits.

Le directeur général, monsieur Normand Lessard, et le directeur général adjoint, monsieur Fabien Giguère, sont désignés par les membres du comité conseil pour signer ce contrat.

Copie certifiée conforme
Ce 23^e jour du mois d'avril deux mille vingt



Normand Lessard, directeur général



Marie-Ève Dutil, directrice par intérim
Secrétariat général et services corporatifs

